

## LA PART VARIABLE (ENCORE) : CE QUE PENSE SUD DU DISPOSITIF EN CEMP (1/2)

Le dispositif PART VARIABLE mis en place par la CEMP laisse parfois perplexe par sa complexité ! Jugez par vous-même : un document de 51 pages pour expliquer la PV de la BDD, 15 pages pour celle de la BDR !

En revanche **0 page pour expliquer aux salariés comment est calculée la part variable qui leur est versée (due ?). Pas plus d'explication pour celle versée aux membres du Directoire...**

Seul le fameux **Bonus Managérial** semble plus simple à calculer, car il n'est pas, lui, adossé à de la « surperformance », le seul fait de « faire son travail » correctement permet d'en « déclencher » le versement !

**Sud a toujours revendiqué un 14ème mois pour tous les salariés**, bien que nous ayons été souvent traités de « doux rêveurs » par certains et de « fous furieux » par d'autres.

A nouveau, jugez par vous-même : la Part Variable 2014 versée en 2015 était de 4 472 098 €, l'enveloppe versée pour « les mesures salariales individuelles sous la forme de primes ou d'augmentation de salaire » (Social Info n°63) était seulement de 890 000 € ! **Cela représente à peine 1/5ème de l'enveloppe PART VARIABLE !** Or, la reconnaissance attendue par les salariés ne peut pas passer que par des mesures salariales pérennes.

Au-delà de la complexité, il faut rajouter une bonne dose de langue de bois (peut-être la conséquence d'un malaise chez certains managers qui se doivent d'appliquer un système basé sur l'incompréhension voire l'injustice) et l'obscurantisme est à son summum ! Nous avons tous l'exemple du Manager qui avait décidé de verser une Part Variable « égalitaire » pour récompenser les efforts de son équipe et qui s'est vu vertement recadré par sa hiérarchie, car cette fameuse PART VARIABLE, est certes basée sur des objectifs collectifs mais elle **est avant tout « INDIVIDUELLE » !**

L'équipe Sud-Solidaires.

### La tentative désespérée d'un salarié pour recomposer le montant de sa PART VARIABLE

